

Pour venir au collège : marche, vélo, **trottinette classique !**

- Ça va vite
- C'est bon pour la santé
- Ça ne pollue pas du tout !

La trottinette électrique, c'est à 14 ans, **pas avant !**

Depuis le 1er septembre 2023,
la loi a changé. Il faut avoir
au moins 14 ans piloter
une trottinette électrique.



+ d'infos

